



NOTICE EXPLICATIVE DES

FORMULAIRES SIMPLIFIES D'EVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

Département de la Seine-Maritime (76)

Liens utiles:

- Site internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) : http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-natura-2000-r674.html
 - x Localisation des sites Natura 2000 : http://carmen.application.developpement-durable.gouv.fr/8/nature.map#
 - cochez sites Natura 2000 Directive Habitats
 - cochez sites Natura 2000 Directive Oiseaux
 - entrez le nom d'une commune concernée pour pouvoir la localiser (dans le bandeau à gauche de la carte)
 - x Fiche identité de site, résumant les enjeux sur chacun des sites hauts-normands¹
- Site internet des services de l'État dans la Seine-Maritime :
 <u>http://www.seine-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/NATURA-2000</u>
- Dans les Mairies : cartographie à disposition

Qu'est-ce que Natura 2000 ?

La biodiversité est la diversité de la vie sous toutes ses formes, or, il est prouvé qu'elle est actuellement menacée. Il est donc essentiel d'agir ensemble pour qu'elle soit préservée. L'engagement de la France sur le sujet se traduit, entre autres, par la mise en place du **réseau Natura 2000**.

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites ayant pour objet la préservation de la biodiversité, via la protection d'un ensemble d'espaces et d'espèces, identifiés comme « d'intérêt communautaire ». Ce réseau existe à l'échelle de l'Union Européenne.

1 Disponible auprès de la structure animatrice du site Natura 2000 (cf annexe 2).

Évaluer les incidences d'un projet ou d'une activité ne signifie pas l'interdire, dans la grande majorité des cas il est possible de supprimer ou de réduire ses éventuels impacts.

L'évaluation des incidences Natura 2000 est un outil de prévention des dommages qui pourraient être causés à un site.

Compléter le formulaire peut vous aider à adapter votre projet.

1- Informations générales :

Dans quels cas remplir un formulaire?

• Tout projet ou activité recensé(e) dans une des listes suivantes doit faire l'objet d'une évaluation des incidences :

Listes des projets ou activités soumis à évaluation des incidences sur Natura 2000	Seine-Maritime	Domaine Public Maritime					
Liste nationale valable sur tout le territoire	Article R414-19 du Code de l'Environnement	Article R414-19 du Code de l'Environnement					
1ère liste locale : activités soumises à un régime administratif existant	Arrêté Préfectoral du 17/02/2011	Arrêté Préfectoral du 23/06/2011					
2nde liste locale (activités non soumises à un régime administratif existant : régime propre)	Arrêté Préfectoral du 24/07/2015	-					

Ces listes sont téléchargeables sur le site Internet de la DDTM.

- <u>L'évaluation des incidences peut être simplifiée quand le pétitionnaire peut facilement démontrer l'absence d'incidences significatives.</u>
- Deux formulaires simplifiés sont disponibles :
 - x pour les petites manifestations sportives et de loisirs
 - x pour tous les autres types de petits projets ou activités
 - x Pour certains projets de la 2nde liste locale un formulaire spécifique doit être complété

2 - Modalités pratiques :

Pour vous aider à définir au mieux votre projet et pouvoir remplir la totalité des rubriques des formulaires, nous vous conseillons de prendre contact avec l'animateur Natura 2000 du (ou des) site(s) concerné(s).

Où adresser votre formulaire?

- x Lorsque la manifestation, le projet ou l'activité est référencé dans la liste nationale ou la 1ère liste locale, le formulaire doit accompagner la demande globale adressée à l'administration concernée.
- x Lorsque le projet ou l'activité est recensé dans la 2nde liste locale, le formulaire doit être adressé à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Seine-Maritime.
- x Attention : quand le projet ou l'activité a lieu dans plusieurs régions ou départements, plusieurs demandes sont à déposer.

Quand sera donnée la réponse ?

x Le service instructeur dispose de DEUX MOIS pour rendre son avis sur l'évaluation des incidences. Il peut demander des pièces manquantes ou des compléments d'information au pétitionnaire, ce qui interrompt l'instruction et le délai de réponse.

En cas de difficulté de compréhension et/ou de remplissage du formulaire, adressez-vous à l'animateur du site Natura 2000 (contacts en annexe 2).

3 - Consignes relatives à certaines rubriques des formulaires :

1 – Informations générales :

L'intitulé doit être concis et précis, les coordonnées permettent au service instructeur de vous demander des précisions le cas échéant.

2 - Sites Natura 2000 concernés :

- Pour visualiser tous les sites Natura 2000 du département, voir les liens en p.1 de cette notice.
- Les sites Natura 2000 peuvent parfois être impactés par une manifestation ou une activité (bruit, lumière,...) située à proximité, ainsi il est demandé de renseigner les noms des sites proches.
- 3 Caractéristiques du ou des site(s) Natura 2000 concernés :
 - Pour connaître les types d'habitats et les types d'espèces présents sur les sites concernés, les fiches identité de site sont en téléchargement sur le site de la Préfecture de la Seine-Maritime (voir page 1). Elles permettent de présenter les enjeux du site ainsi que les impacts de certaines actions sur les habitats et les espèces du site.
 - L'annexe 1 de cette notice présente de manière simplifiée les espèces et habitats présents sur les différents sites.
 - Si vous souhaitez en apprendre plus sur les sites Natura 2000, les DOCuments d'OBjectifs des sites sont aussi en téléchargement sur le site de la DREAL. Ce sont des plans de gestion qui comprennent une présentation plus exhaustive d'un site ainsi que des mesures de gestion à mettre en œuvre pour assurer sa préservation.

- Un animateur est présent sur la quasi-totalité des sites Natura 2000 de la région. (La liste des contacts des animateurs est en annexe 2).
- 4 Caractéristiques du projet ou de la manifestation :

Le service instructeur doit être capable de comprendre le projet ou la manifestation dans son ensemble, autant du point de vue des travaux éventuels, de la phase de fonctionnement ou de l'épreuve en elle-même ainsi que la logistique associée.

Effets du projet, de l'activité ou de la manifestation :

Cochez les cases qui concernent votre projet, veillez à compléter la colonne « Précisions » même si vous cochez la case « NON » pour justifier de l'absence d'impact pour chaque thématique.

Exemples:

Effets du projet / de l'activité / de la manifestation	Précisions				
Rejets ou prélèvements dans des milieux aquatiques, ou rejets polluants dans l'air	Exemples : création d'un parking et rejet d'eaux pluviales dans un cours d'eau				
Dégradations, destructions du milieu naturel (zones humides, haies, prairies,) □ OUI □ NON	Exemples : arrachage d'une haie sur 15m, passage d'un cross-country sur une zone humide,				
Création de pistes, de circulations (même piétonnes), de zone de stockage ou d'espaces artificialisés □ OUI	Exemples : création d'une voie forestière, d'une voie d'accès goudronnée				
Perturbation de la faune (émission de poussières, de vibrations, de bruit, de lumière,) et de la flore	Exemples : spectacle à proximité d'une cavité à chauves-souris, travaux près de sites de nidification pendant la période printemps-été,				
Drainage ou assainissement □ OUI □ NON	Exemples : assainissement individuel, installation de drains sur une surface de 5ha				
Traversée, navigation sur cours d'eau ou milieu marin, débarquement sur berges ou pied de falaises — OUI — NON	Exemples : descente d'une rivière en canoë-kayak, travaux sur un poteau électrique sur une berge				
Autres incidences (ex : introduction d'espèces animales ou végétales non locales,) □ OUI	Exemples : plantation d'espèces végétales d'ornement non originaires de la région				

5 - Conclusion:

IMPORTANT : il est de la responsabilité du pétitionnaire de juger des incidences de son projet ou de sa manifestation sur le réseau Natura 2000.

- Pour savoir si la manifestation ou le projet est susceptible d'avoir des impacts sur le ou les site(s) concernés, se référer à la fiche identité de chaque site et mettre en parallèle les effets induits par le projet ou la manifestation et les types de milieux et/ou d'espèces présents sur le(s) site(s) concerné(s).
- Si la manifestation ou le projet peut avoir des impacts, il peut être aisé de les supprimer en modifiant légèrement la localisation, la période,... (cf exemples ci-dessous) Indiquez ces modifications éventuelles et leurs conséquences en termes d'impacts sur le(s) site(s) Natura 2000.

Exemples de suppression ou de réduction des incidences :

- Passage de jet-skis à proximité d'un site de nidification : modifier le parcours pour s'en éloigner, ou changer la période de la manifestation pour ne pas déranger les oiseaux.
- Arrachage d'une haie : plantation d'une nouvelle haie à proximité, constituée d'essences locales
- Passage d'une course cycliste le long d'un habitat sensible : empêcher l'accumulation de spectateurs à cet endroit (panneaux, rubalise,...)
- Nouvelle construction près d'une cavité à chauves-souris : limiter l'éclairage extérieur

La demande doit comporter les pièces justificatives obligatoires.

Tous les documents qui vous semblent pertinents et qui pourront faciliter l'instruction (notice descriptive, photographies de l'existant, plan détaillé,..) sont les bienvenus.

N'oubliez pas de dater et signer le formulaire.

Annexes

Annexe 1 : Présentation simplifiée des groupes d'espèces protégées par Natura 2000 dans chacun des sites en Seine-Maritime

SEINE-	groupe d'espèces	s protégées →					insectes				ahaurras	:6;	257225
MARITIME	Nom du site Natura 2000	Code Natura 2000	oiseaux	poissons crustacés	libellules	papillons	coléoptères	mollusques	amphibiens	chauves- souris	mammifères marins	espèces végétales	
sites à chauves-	Réseau de cavités du Nord Ouest de la Seine Maritime	FR2302001									x		
	Bois de la Roquette	FR2300146									X		
Souris	Abbaye de Jumièges	FR2302005									x		
sites coteaux et bois	Boucles de la Seine amont - Coteaux de Saint Adrien	FR2300124					X	X					X
	Boucles de la Seine amont - Coteaux d'Orival	FR2300125					X	X					
sites forêts	Forêt d'Eu et pelouses adjacentes	FR2300136					X	X			X		
Sites forets	Forêt d'Eawy	FR2302002						X					
	Estuaire de la Seine	FR2300121		X		X	X	X		X	x	X	
	Boucles de la Seine aval	FR2300123					X	X	X	X	X		X
sites	Pays de Bray humide	FR2300131		X				X		X	X		
complexes	lles et berges de la Seine en Seine maritime	FR2302006											
	Val Eglantier	FR2300147		х			Х	x			х		
sites rivières	L'Yères	FR2300137		X									
	Bassin de l'Arques	FR2300132		х	х								
	Vallée de la Bresle	FR2200363		Х		x					x		
ZPS	Estuaire et marais de la basse Seine	FR2310044	X										
	Littoral Seino-Marin	FR2310045	Х										
sites littoral	Littoral cauchois	FR2300139		X		X	X	X		X	X	X	

Code du site	Nom officiel	Structure animatrice	ture animatrice Chargé-e de mission Té		Adresse postale		
FR2300124	Boucles de la Seine Amont, Coteaux de Saint-Adrien	Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute- Normandie	Aurélie Philippeau	02 35 65 42 53	Rue Pierre de Coubertin – BP 424 – 76805 SAINT-ETIENNE- DU-ROUVRAY cedex		
FR2300125	Boucles de la Seine Amont, Coteaux d'Orival	CD76	Damien Thiébault	02 76 51 70 12	Quai Jean Moulin - CS 56101 - 76101 ROUEN CEDEX		
FR2300131	Pays de Bray humide	PETR Pays de Bray	Fanny Balay	02 32 97 56 14	Maison des Services – boulevard Maréchal Joffre – 76270 NEUFCHATEL-EN-BRAY		
FR2300132	Bassin de l'Arques	indéterminé	indéterminé				
FR2300133	Pays de Bray – Cuestas Nord et Sud	Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute- Normandie	Aurélie Philippeau	02 35 65 42 53	Rue Pierre de Coubertin – BP 424 – 76805 SAINT-ETIENNE- DU-ROUVRAY cedex		
	Forêt d'Eu et pelouses adjacentes	ONF et CEN de Haute-Normandie	Samuel Sempe	02 35 14 20 48	53 bis rue Maladrerie – 76042 ROUEN cedex 1		
FR2300137	L'Yères	SMBV Yeres et Cote	Arnaud Maruite	02 35 50 61 24	52 rue de la Libération – 76 910 CRIEL SUR MER		
FR2300139	Littoral Cauchois	SMLN	Annaig Postec	02 31 15 30 93	5-7 rue Pémagnie BP 546 14037 CAEN CEDEX		
FR2300146	Bois de la Roquette	GMN	Emilie Avril	02 32 42 59 61	32 route de Pont-Audemer – 27260 EPAIGNES		
FR2300147	Val Eglantier	PNR Boucles de la Seine Normande	Thomas Stannard	02 76 27 82 83	Maison du Parc – 76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT		
FR2302001	Réseau de cavités du nord-ouest de la Seine-Maritime	GMN	Emilie Avril	02 32 42 59 61	32 route de Pont-Audemer – 27260 EPAIGNES		
FR2302002	Forêt d'Eawy	ONF	Samuel Sempe	02 35 14 20 48	53 bis rue Maladrerie – 76042 ROUEN cedex 1		
FR2302005	Abbaye de Jumièges	CD76	Stéphane Lemière	02 76 51 70 14	Quai Jean Moulin - CS 56101 - 76101 ROUEN CEDEX		
FR2302006	Des et berges de la Seine en Seine-Maritime	CD76	Damien Thiébault	02 76 51 70 12	Quai Jean Moulin - CS 56101 - 76101 ROUEN CEDEX		
FR2310045	Littoral seino-marin	AAMP	Morgane Rémaud	02 32 85 90 86	4, rue du colonel Fabien - BP 34 76083 LE HAVRE Cedex		
FR2300123	Boucles de la Seine Aval	PNR Boucles de la Seine Normande	Thomas Stannard	02 76 27 82 83	Maison du Parc – 76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT		
FR2300121	Estuaire de la Seine	Maison de l'Estuaire / PNR des Boucles de la Seine normande			20 rue Jean Caurret - 76600 LE HAVRE		
FR2310044	Estuant e et marab de la Dasse	MdE PNR Boucles de la Seine Normande	Faustine Simon Géraud Ranvier	02 35 26 40 97 02 76 27 82 70	20 rue Jean Caurret - 76600 LE HAVRE Maison du Parc – 76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT		
FR2200363	Vallée de la Bresle	EPTB Bresle	Jean-Philippe Billard	02 35 17 41 55	3 rue Sœur Badiou – 76390 AUMALE		